

-2015-05-

L'an deux mille quinze et huit septembre à 20 Heures 45, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DREUMONT, Maire.
La convocation était du 21 Août 2015.

PRESENTS : BORDESOULES Martine, DEMOULE Jacques, DUCASSE Valérie, DUPOIS Sylvie, GASSER Frédéric, LABARCHEDE Magali, LABONNE Jean-Bernard, NARBEBURU Dominique, PIZZINATO Jeany,
EXCUSES : LABARCHEDE David,
Secrétaire de séance : Mme PIZZINATO Jeany

Après lecture, donnée par Valérie DUCASSE, le compte rendu de la réunion du 16 Juin 2015 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

-001- LOCAL TECHNIQUE :

En préambule à cette réunion, le Conseil Municipal a reçu Madame KLINGEBIEL, l'Architecte et Monsieur BREHIER d'EDF ENR pour présenter les possibilités offertes en matière de panneaux photovoltaïques et surtout les garanties pour la commune tant au niveau techniques que financières.

Le Conseil Municipal a demandé à l'Architecte de chiffrer des variantes notamment des fondations, un soubassement, une dalle, une couverture en tuiles, une ferme offrant une possibilité d'extension dans le futur.

En ce qui concerne l'installation des panneaux, l'intervenant a donné des garanties qu'il doit matérialiser sous la forme d'un contrat écrit ; le Conseil Municipal reste très prudent, même septique pour certains, il semble cependant que pas mal de points seront plus clairs avec notamment un engagement écrit. Le financement de l'investissement qui s'élève à 32 000 € est également à étudier.

002- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur Le Maire donne le compte rendu de la réunion communautaire du 21 Juillet 2015.

ENFANCE ET JEUNESSE :

Politique Tarifaire : Les tarifs des différents accueils périscolaires du territoire se doivent d'être harmonisés, il a été retenu la méthode de calcul avec le taux d'effort, comme cela était employé sur la CDC Captieux/Grignols.

Contrat Enfance et Jeunesse : Le Contrat avec la CAF est échu, il convient de le renouveler, un diagnostic a été présenté et validé en Conseil Communautaire.

Impayés APS : Le seuil des relances pour les impayés des accueils périscolaires était à 30 € le Conseil Communautaire a décidé de l'abaisser à 15 €.

FINANCES :

Des subventions d'équilibre ont été votées pour les budgets annexes ;

ABATTOIRS : Le montant de cette subvention exceptionnelle pour couvrir le besoin de financement se monte à 167 304.25 € pour 2015. Elle était de 229 605.62 € en 2014.

Monsieur Le Maire rappelle les chiffres des emprunts contractés par la CDC pour l'abattoir : à savoir 1 600 000 € pour financer les travaux de modernisation, et, un emprunt de 400 000 € pour la création de la salle de découpe. Le capital d'emprunt à rembourser s'élève à plus de 112 000 € en 2015.

Les amortissements des travaux 148 651.59 € et des subventions 55 086.79 € nécessitent un besoin de financement important chaque année.

Il fait part de son inquiétude par rapport au tonnage si le projet d'un autre abattoir est mené à son terme.

LAC de LA PRADE : Il a été voté une subvention exceptionnelle d'équilibre pour l'exercice 2014 sur le budget 2015 de 314 601.24 €. Le retard pris dans les travaux a empêché l'ouverture de cet établissement en 2014.

MAISON de SANTE : Le montant de la subvention exceptionnelle pour couvrir le besoin de financement se monte à 6 063.70 pour 2015. Les locaux n'ont été loués qu'à partir du mois d'Octobre.

CIAS : Le montant de cette subvention exceptionnelle prévue pour l'exercice 2015 se monte à 313 283 €. Elle était de 176 015 € pour 2014 ce qui fait l'objet d'une décision de régularisation comptable.

RESIDENCE PERSONNE AGEES :

Dominique NARBEBURU donne le compte rendu des trois réunions auxquelles elle a assisté.

Au niveau de la vie des résidents une acquisition de mobilier a permis de donner un peu de chaleur aux espaces communs, les repas qui sont maintenant livrés par la Société ANSAMBLE semblent donner satisfaction.

Pour ce qui est du bâtiment des diagnostics sécurité et accessibilité ont été établis, des travaux devront être entrepris. Une des réunions a été consacrée à l'analyse des conventions de gestion et de location entre le Foyer de la Gironde et le CCAS. Le Foyer de La Gironde pourrait transmettre la gestion de la RPA de Bazas à LEGEVIE qui est un organisme spécialiste des logements sociaux et pour personnes âgées.

-003- LES SYNDICATS :

SYNDICAT DES EAUX DE GRIGNOLS :

Modification des statuts : Mesdames Jeany PIZZINATO et Sylvie DUPOIS, déléguées communales auprès du SIAEPA de Grignols informent le Conseil Municipal que lors de la réunion du dit Syndicat en date du 27 Juillet dernier, les statuts de ce dernier ont été modifiés pour y inclure la compétence du Service Public d'Assainissement non Collectif, suite à l'Arrêté Préfectoral du 25 Juin 2015 autorisant cette modification.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que toutes les communes adhérentes au Syndicat doivent délibérer par rapport à cette modification de statuts. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du Syndicat.

Compétence SPANC en cas de fusion : Les déléguées communales exposent au Conseil Municipal que lors de la même réunion, le Président a informé les membres du comité Syndical que lors d'une rencontre entre les Bureaux des Syndicats des Eaux de Grignols et de Lerm et Musset pour parler de la future fusion il a été évoqué d'associer également la compétence SPANC. Après délibération le Comité Syndical du Syndicat des Eaux de Grignols a décidé de fusionner la compétence SPANC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la fusion de la compétence SPANC lors de la fusion des Syndicats des Eaux de Grignols et de Lerm et Musset.

SIVOS DE GRIGNOLS :

Valérie DUCASSE donne le compte rendu de la dernière réunion.

Une nouvelle enseignante va prendre le poste de directrice, il s'agit de Mlle TECHENE. Le dispositif plus de maîtres que de classes est reconduit, tous les postes sont pourvus. L'effectif est de 165 enfants inscrits.

-004- QUESTIONS DIVERSES :

Fête Locale :

Monsieur Le Maire parle de la Fête Locale ; elle s'est bien déroulée, il y a eu du monde à toutes les manifestations : Loto, Concours de Pétanque, Repas et soirée du Samedi, et Randonnées du Dimanche. Il encourage les bénévoles à continuer.

Journée du Patrimoine :

Martine BORDESOULES a remis à chaque conseiller un livret de la manifestation. Elle organise le Dimanche 20 septembre à 15 Heures une visite guidée de l'Eglise. Le Conseil est favorable pour que la commune offre un pot aux participants à la fin de la visite.

Salle de Gavage :

Les riverains ont signalé la reprise des nuisances, une demande de renseignement d'urbanisme reçue ce jour en Mairie, laisse à penser à la vente possible de l'exploitation. Monsieur Le Maire va prévenir les services de l'Etat de cette demande et le notaire des recours et des mesures qui concernent cette installation classée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 15.